



Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 076-217605765-20260320-583-DE



***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL***

Date de convocation

Le 16 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE, Maire.

Date de publication

Le 27 Mars 2026

Etaient présents : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, LECOURT Corinne, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle, BUNIAS David, BERTHELOT Florence, DOURLLEN Aurélien, PATTERSON Gwladys, ORANGE Antoine, LEBOUCHER Christine et VIGNE Romain formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents : Zéro

Présents : 15

Votants : 15

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2026-5.2-07 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL ET VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et lecture du règlement intérieur du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

S'engage à respecter les principes de cette charte et adopte le règlement intérieur.

Voté à l'unanimité

Le Maire
Benoit ROUGEOLLE

En mairie, le 27 mars 2026
La Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL